

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires

N ° : DL-56-2023 Vote des comptes de gestion du receveur – budgets Ville et Lotissements communaux

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoint – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : VOTE DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR : BUDGETS VILLE ET LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion 2022 de la Ville et le compte de gestion 2022 des Lotissements communaux et les avoir approuvés, déclare que le compte de gestion du receveur municipal 2022 de la Ville et le compte de gestion du receveur municipal 2022 des Lotissements communaux, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures du compte administratif, n'appelle pas de réserve.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20230711-DC-56-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Affichage : 12/07/2023

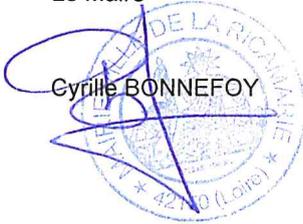
ARTICLE UN : **APPROUVE** le compte de gestion 2022 de la Ville.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** le compte de gestion 2022 des Lotissements communaux.

La présente délibération est approuvée, par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY

A blue circular official stamp of the Municipality of La Ricamarie is partially obscured by a blue ink signature. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE LA RICAMARIE' and '42150 (Loire)'. The signature is a stylized, cursive 'CB'.

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN

A blue circular official stamp of the Municipality of La Ricamarie is partially obscured by a black ink signature. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE LA RICAMARIE' and '42150 (Loire)'. The signature is a stylized, cursive 'JP ODIN'.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires

N ° : DL-57-2023 Compte administratif de la ville 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et-un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoints – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALLET Angélique.

Membres : - en exercice : 29,
 - membres présents : 24,
 - représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE 2022

Sous la présidence de Jean-Paul ODIN, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2022 de la Ville.

Le compte administratif 2022 de la Ville présente en investissement un solde d'exécution positif de 3 720 174,61 € et un excédent de fonctionnement de 2 680 557,09 €, des restes à réaliser en dépenses de 5 192 661,21 €.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote,

DELIBERE :

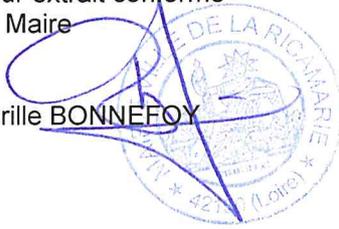
ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le compte administratif 2022 de la Ville.

3 720 174,61 € et un excédent de fonctionnement de 2 680 557,09 €, des restes à réaliser en dépenses de 5 192 661,21 €.

La présente délibération est approuvée par **24 votes POUR et 4 ABSECTIONS**, Monsieur le Maire, s'étant retiré de la salle, ne participe pas au vote.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires

N ° : DL-58-2023 Compte Administratif des Lotissements communaux 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoints – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres : - en exercice : 29,
 - membres présents : 24,
 - représentés :5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DES LOTISSEMENTS COMMUNAUX 2022

Sous la présidence de Jean-Paul ODIN, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2022 des lotissements Communaux.

Le compte administratif 2022 du budget annexe des Lotissements communaux, qui présente en investissement un solde d'exécution positif de 978 504,79 € et en fonctionnement un solde positif de 933 538,49 €.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote,

DELIBERE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20230711-DC-58-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023
2023

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le compte administratif 2022 des Lotissements communaux.
Le compte administratif 2022 du budget annexe des Lotissements communaux, qui présente en investissement un solde d'exécution positif de 978 504,79 € et en fonctionnement un solde positif de 933 538,49 €.

La présente délibération est approuvée par **24 votes POUR et 4 ABSENCES**, Monsieur le Maire, s'étant retiré de la salle, ne participe pas au vote.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY

A blue circular official stamp of the Mayor of La Ricamarie is visible behind the signature. The stamp contains the text "VILLE DE LA RICAMARIE" and "42150 (L. 01)".

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN

A blue circular official stamp of the Secretary of the meeting is visible behind the signature. The stamp contains the text "VILLE DE LA RICAMARIE" and "42150 (L. 01)".

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires

N ° : DL-59-2023 Affectation des résultats : budget Ville

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-et-un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoint - HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET VILLE

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter la somme de 2 410 799,76 € en réserve à la section investissement au compte 1068 et de reporter en recettes les sommes de 3 720 174,61 € en section d'investissement à la ligne 001 et 269 757,33 € à la ligne 002 de la section de fonctionnement.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **DECIDE** d'affecter les résultats du compte administratif de la ville 2022 comme suit :

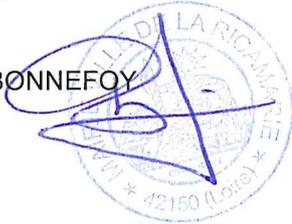
Réception par le préfet : 11/07/2023
Affichage : 12/07/2023

- 2 410 799,76 € en réserve à la section investissement au compte 1068,
- 3 720 174,61 € en section d'investissement à la ligne 001,
- 269 757,33 € à la ligne 002 de la section de fonctionnement.

La présente délibération est approuvée par **25 votes POUR et 4 ABSECTIONS**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires

N ° : DL-60-2022 Affectation des résultats : budget Lotissements communaux

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoint - HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERESO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : AFFECTATION DES RESULTAS : BUDGET LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter en recettes d'investissement au compte 001 la somme de 978 504,79 € et la somme de 933 538,49 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **DECIDE** d'affecter les résultats du compte administratif des **Dotissements** de l'intérieur communaux 2022 comme suit :

- 978 504,79 € à la ligne 001 en dépenses d'investissement
- 933 538,49 € à la ligne 002 en recettes de fonctionnement.
-

042-214201832-20230711-DL-62-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

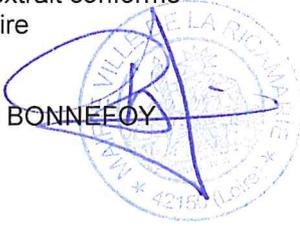
Réception par le préfet : 11/07/2023

Affichage : 12/07/2023

La présente délibération est approuvée par **25 votes POUR et 4 ABSENTIONS**.

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires

N ° : DL-61-2023 DM 1 Budget Ville

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoints – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALLET Angélique.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : DM 1 BUDGET VILLE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération modificative n° 1 du budget 2023 de la Ville, qui reprend les résultats du compte administratif 2022, les restes à réaliser en dépenses et l'affectation du résultat, tel que présenté dans le tableau ci-joint.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la délibération modificative n°1 du budget 2023 de la Ville telle que présentée ci-dessous :

INVESTISSEMENT			Restes à réaliser	Accusé Nouvelles Propositions	Ministère de l'Intérieur
			au 31/12/2022	042-218-2023	0629-DE-310-2023-DE
DEPENSES				Accusé certifié exécutoire	
Dépenses réelles				Réception par le préfet : 29/06/2023 Affichage : 21/06/2023	
2041512	845	Subventions d'équipement aux organismes publics	100 000,00 €		100 000,00 €
20422	70	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	35 869,25 €	70 000,00 €	105 869,25 €
2051	020	Logiciels	1 872,00 €	9 700,00 €	11 572,00 €
2051	201	Logiciels	1 440,00 €	1 500,00 €	2 940,00 €
2051	510	Logiciels	11 000,00 €		11 000,00 €
21312	281	Construction cantine	201 059,60 €		201 059,60 €
21318	331	Construction centre de loisirs	1 112 859,20 €	130 000,00 €	1 242 859,20 €
21318	4221	Construction Pôle Petite Enfance	1 097 484,80 €	140 000,00 €	1 237 484,80 €
21351	020	Travaux bâtiments	534 574,72 €	60 000,00 €	594 574,72 €
21351	025	Travaux bâtiments	9 168,00 €		9 168,00 €
21351	11	Travaux bâtiments	50 462,58 €		50 462,58 €
21351	211	Travaux bâtiments	6 759,68 €		6 759,68 €
21351	212	Travaux bâtiments	89 136,23 €		89 136,23 €
21351	3113	Travaux bâtiments	12 867,60 €		12 867,60 €
21351	313	Travaux bâtiments	21 202,80 €		21 202,80 €
21351	317	Travaux bâtiments	147 724,00 €		147 724,00 €
21351	3211	Travaux bâtiments	2 021,89 €		2 021,89 €
21351	3212	Travaux bâtiments	6 069,32 €		6 069,32 €
21351	33121	Travaux bâtiments		1 900,00 €	1 900,00 €
21351	418	Travaux bâtiments	2 364,00 €		2 364,00 €
21351	510	Travaux bâtiments	4 041,61 €		4 041,61 €
21351	511	Travaux bâtiments	5 477,32 €		5 477,32 €
21351	512	Travaux bâtiments		4 800,00 €	4 800,00 €
21351	4221	Travaux bâtiments		2 700,00 €	2 700,00 €
2138	221	Autres constructions	20 000,00 €		20 000,00 €
2138	3212	Autres constructions	64 000,00 €		64 000,00 €
2138	511	Autres constructions	119 049,56 €		119 049,56 €
2138	518	Autres constructions	1 087 925,60 €	8 000,00 €	1 095 925,60 €
2138	518	Autres constructions		20 000,00 €	20 000,00 €
215731	510	Matériel roulant	124 713,48 €		124 713,48 €
215731	511	Matériel roulant	30 000,00 €		30 000,00 €
215731	731	Matériel roulant	18 000,00 €		18 000,00 €
215738	845	Autre matériel et outillage de voirie	20 511,68 €		20 511,68 €
215738	847	Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00 €		3 000,00 €
21578	212	Aire de jeu		20 000,00 €	20 000,00 €
21611	020	Biens culturels immobiliers	1 860,00 €		1 860,00 €
21828	020	Matériel de transport	22 298,26 €		22 298,26 €
21838	020	Autre matériel informatique	7 507,49 €		7 507,49 €
21838	313	Autre matériel informatique	7 107,66 €		7 107,66 €
21841	211	Matériel mobilier scolaire	2 295,56 €		2 295,56 €
21841	212	Matériel mobilier scolaire	12 457,48 €		12 457,48 €
21841	281	Matériel mobilier scolaire	7 572,96 €		7 572,96 €
21848	020	Mobilier	25 729,78 €	18 000,00 €	43 729,78 €
21848	4201	Mobilier	2 088,25 €		2 088,25 €
21848	510	Mobilier	1 569,60 €		1 569,60 €
2185	020	Matériel de téléphonie	859,20 €		859,20 €
2188	020	Autres immobilisations	17 123,84 €	5 266,84 €	11 857,00 €
2188	022	Autres immobilisations	29 411,62 €		29 411,62 €
2188	025	Autres immobilisations	5 000,00 €		5 000,00 €
2188	3112	Autres immobilisations	2 572,80 €		2 572,80 €
2188	3113	Autres immobilisations	543,24 €		543,24 €
2188	317	Autres immobilisations	1 719,04 €		1 719,04 €
2188	3212	Autres immobilisations	1 200,00 €		1 200,00 €
2188	33122	Autres immobilisations	569,98 €		569,98 €
2188	510	Autres immobilisations	69 279,34 €		69 279,34 €
2188	845	Autres immobilisations	33 240,19 €		33 240,19 €
			5 192 661,21 €	441 333,16 €	5 633 994,37 €
RECETTES					
Recettes réelles					
001	01	Résultat d'investissement reporté		3 720 174,61 €	3 720 174,61 €
024	01	Produits de cessions XL invest et Mosquée		145 000,00 €	145 000,00 €
1068	01	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 410 799,76 €	2 410 799,76 €
1641	01	Emprunt		641 980,00 €	641 980,00 €
TOTAL				5 633 994,37 €	5 633 994,37 €

FONCTIONNEMENT			Accusé de réception exécutoire	Vote du conseil
			Nouvelles propositions	29/06/2023
			Réception : 21/06/2023	
DEPENSES				
Dépenses réelles				
64111	020	Rémunération personnel titulaire	200 000,00 €	200 000,00 €
6588	020	Autres contributions obligatoires	336 404,26 €	336 404,26 €
6558	211	Participations écoles extérieures	48 000,00 €	48 000,00 €
6558	212	Participations écoles extérieures	57 000,00 €	57 000,00 €
657362	410	Subvention CCAS	9 000,00 €	9 000,00 €
657381	4238	Subvention aide loyers Récamière	71 000,00 €	71 000,00 €
673	01	Annulation de titres sur exercices antérieurs	10 000,00 €	10 000,00 €
6815	01	Provisions pour créances douteuses	2 025,47 €	2 025,47 €
	TOTAL		733 429,73 €	733 429,73 €
RECETTES				
Recettes réelles				
002	01	Résultats de fonctionnement reporté	269 757,33 €	269 757,33 €
70878	01	Remboursements ANV effacements de dettes eau SEM	5 000,00 €	5 000,00 €
73111	01	Impôts locaux	49 504,00 €	49 504,00 €
741123	01	Dotation de Solidarité Urbaine	9 772,00 €	9 772,00 €
741127	01	Dotation Nationale de Péréquation	210,00 €	210,00 €
7411	01	Dotation Forfaitaire	4 568,00 €	4 568,00 €
74121	01	Dotation de Solidarité Rurale	21 578,00 €	21 578,00 €
74834	01	Dotation de Compensation de Taxes Foncières	14 106,00 €	14 106,00 €
75821	01	Excédent budget lotissement	500 000,00 €	500 000,00 €
7815	01	Reprise provisions créances douteuses	1 518,40 €	1 518,40 €
	TOTAL		733 429,73 €	733 429,73 €

La présente délibération est approuvée, **par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires

N ° : DL-62-2023 DM 1 Budget Lotissements communaux 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoints – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres : - en exercice : 29,
 - membres présents : 24,
 - représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : DM 1 BUDGET LOTISSEMENTS COMMUNAUX 2023

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération modificative n° 1 du budget 2023 des Lotissements communaux, telle que présentée dans le tableau ci-joint.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

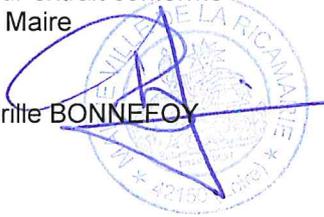
ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la délibération modificative n°1 du budget 2023 des Lotissements communaux telle que présentée ci-dessous :

La présente délibération est approuvée par **25 votes POUR** et **4 ABSENTIONS**.

INVESTISSEMENT	Nouvelles propositions	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201832-20230712-DL-62-2023-DE	Vote du conseil 042-214201832-20230712-DL-62-2023-DE
RECETTES Recettes réelles		Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 12/07/2023 Affichage : 12/07/2023	
001 01 Excédent d'investissement reporté		978 504,79 €	978 504,79 €
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES Dépenses réelles			
608 01 Frais accessoires		433 538,49 €	433 538,49 €
65822 01 Reversement excédent budgets annexes		500 000,00 €	500 000,00 €
Total		933 538,49 €	933 538,49 €
RECETTES Recettes réelles			
002 01 Excédent de fonctionnement reporté		933 538,49 €	933 538,49 €

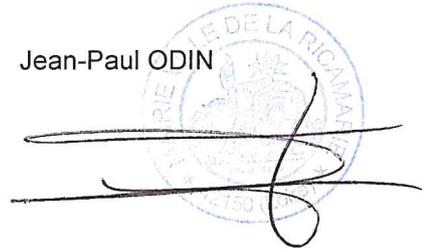
Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance

Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

FINANCES LOCALES - Subventions

N ° : DL-63-2023 Subventions aux associations sportives

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-et-un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoint - HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Suite aux propositions de l'OJSL, il est proposé au Conseil Municipal de verser aux associations sportives pour l'année 2023 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous et sur les critères suivants :

- La composition des effectifs (jeunes de moins de 18 ans, public féminin, public sénior, public en situation de handicap) de l'association
- La qualité de l'encadrement et de la formation
- Le niveau de pratique et de rayonnement sportifs
- La participation à la vie locale
- La mise en œuvre d'actions de préservation de l'environnement

Saison 2023/2024	
Clubs	2023/2024
EJR	3 636 €
ASL Boxe	9 646 €
OM	8 838 €
ACO Firminy	2 858 €

Boule du Viaduc	303 €	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201832-20230711-DL-63-2023-DE
ALR Section Billard	641 €	Accusé de réception exécutoire
Joyeux Baladeurs	426 €	Réception en préfecture : 11/07/2023
ALR Section Boules	626 €	Affichage : 12/07/2023
Boule des Jardins du Mas	303 €	
BA de Montrambert	354 €	
GVSR	939 €	
La Détente	1 757 €	
TCR	6 310 €	
Association Boule de l'Espérance	2 026 €	
Boule de la Béraudière	590 €	
Taekwondo Club	5 020 €	
Espérance Croix de l'Orme	2 126 €	
ORPA Aquagym	1 059 €	
Orpa Plongée	1 333 €	
BCMR	1 005 €	
ALR Handball	8 118 €	
ALR Danse & Gym	793 €	
OR	4 166 €	
ALR Section Basket	40 874 €	
Renault Alliance Auto	303 €	
Amicale des Sapeurs Pompiers	455 €	
Dojo Sportif Ricamandois	7 333 €	
OJSL	2 121 €	
TOTAUX	113 959 €	

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

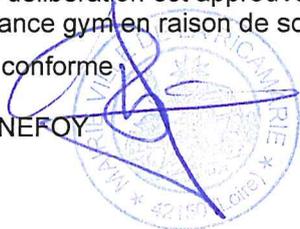
DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **AUTORISE** le versement aux associations sportives pour l'année 2023 des subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessus et sur les critères suivants :

- La composition des effectifs (jeunes de moins de 18 ans, public féminin, public sénior, public en situation de handicap) de l'association
- La qualité de l'encadrement et de la formation
- Le niveau de pratique et de rayonnement sportifs
- La participation à la vie locale
- La mise en œuvre d'actions de préservation de l'environnement

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité** (Monsieur BRIQUET ne prend pas part au vote pour l'espérance gym en raison de son statut dans l'association):.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

FINANCES LOCALES - Subventions

N ° : DL-64-2023 Subvention exceptionnelle ORPA Toutes sections

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoints – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERESO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ORPA TOUTES SECTIONS

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour l'achat d'un vidéoprojecteur.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **AUTORISE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour l'achat d'un vidéoprojecteur.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

FINANCES LOCALES - Subventions

N ° : DL-65-2023 Subvention exceptionnelle ORPA Plongée

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoints – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ORPA PLONGEE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour l'achat d'un ordinateur portable.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **AUTORISE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € dans le cadre des « Subventions matériel informatique ou administratif via l'OJSL » pour l'achat d'un ordinateur portable.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

FINANCES LOCALES - Subventions

N ° : DL-66-2023 Subvention exceptionnelle : UFOR

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoints – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALLET Angélique.

Membres : - en exercice : 29,
 - membres présents : 24,
 - représentés :5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : UFOR

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € dans le cadre de l'organisation d'activités rugby sur les mercredis de mars et avril (y compris un tournoi le mercredi 26/04 avec distribution d'un t-shirt à chaque participant) qui ont accueilli à chaque fois une vingtaine de jeunes ricamandois inscrits à l'Escale.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **AUTORISE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € dans le cadre de l'organisation d'activités rugby sur les mercredis de mars et avril (y compris un tournoi le mercredi 26/04 avec distribution d'un t-shirt à chaque participant) qui ont accueilli à chaque fois une vingtaine de jeunes ricamandois inscrits à l'Escale.

La présente délibération est approuvée à **l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

COMMANDE PUBLIQUE – Marchés publics

N ° : DL-67-2023 Mise en fourrière de véhicules terrestres convention dans le cadre d'un marché de prestations de services

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et-un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoints – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres : - en exercice : 29,
 - membres présents : 24,
 - représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

MISE EN FOURRIERE DE VEHICULES TERRESTRES CONVENTION DANS LE CADRE D'UN MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

La convention pour la mise en fourrière des véhicules terrestres arrivait à échéance.

L'objet de la convention consiste à autoriser le Garage Luzy agréé par la Préfecture de la Loire à exercer pour le compte de la commune, les fonctions de gardien de fourrière.

La rémunération du Garage Luzy pour cette prestation est établie à partir des tarifs fixés par arrêté ministériel du 10 aout 2017 auprès des propriétaires. Dans le cas où l'état des véhicules ne permet pas de récupérer des recettes suffisantes pour couvrir les frais de mis en œuvre par le garage Luzy, ce dernier facturera à la commune de La Ricamarie ses frais pour un montant de 220 € TTC par véhicule et pour la totalité de la prestation (enlèvement, gardiennage et expertise).

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20230711-DL-67-2023-DE

ARTICLE UN : APPROUVE la convention pour la mise en fourrière des véhicules terrestres

Accusé certifié exécutoire

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et tout document y afférent

Réception par le préfet : 11/07/2023

Amplage : 12/07/2023

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme

Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

DOMAINE ET PATRIMOINE – Aliénations

N ° : DL-68-2023 Cession de la parcelle AT 155 - Toit Forézien

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoint - HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERESO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CESSION DE LA PARCELLE AT 155 - TOIT FOREZIEEN

Le Toit Forézien est un bailleur historique sur la commune, il dispose d'un patrimoine conséquent, notamment dans le quartier du Montcel. Dans le cadre de l'ANRU, le bâtiment situé sur la parcelle AT 155, près des Toits Noirs, a été démoli. Suite à cette démolition, le terrain a été rétrocédé gratuitement à la Ville et transformé en espace public.

Depuis plusieurs années, des usages néfastes de cet espace, normalement dédié aux familles, ont eu pour conséquence la désaffectation de l'un des immeubles gérés par le Toit Forézien (plot situé côté rue Benoît Frachon). Les locataires refusent de s'y installer du fait des nuisances. Cet immeuble, proposant pourtant des logements de qualité, se dégrade.

Afin d'agir à la fois sur l'ambiance du quartier, son image et ce plot de logements, le Toit Forézien porte un projet d'ensemble. L'objectif serait de reconstruire sept maisons en accession le long de la rue Claude Touche et de résidentialiser l'îlot ainsi recréé, en proposant notamment, des stationnements et espaces de jardin en cœur de parcelle.

Pour mener à bien cette opération d'ensemble très positive pour le quartier et cohérente avec la dynamique qui sera impulsée avec l'arrivée du centre de loisirs, le Toit Forézien sollicite une cession à l'Euro symbolique de cette parcelle de 2700m².

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UN : **APPROUVE** la cession de la parcelle AT155 d'une superficie de 2700m², au Toit Forézien pour un euro symbolique.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Guibert, notaire au Chambon-Feugerolles, pour ce qui concerne la Ville de La Ricamarie.

La présente délibération est approuvée par **27 votes POUR et 2 ABSENCES**.

Pour extrait conforme

Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

The image shows a black ink signature of Jean-Paul Odin over a circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE LA RICAMARIE' and '42155 (Loire)'. The signature is a stylized, cursive 'JPO'.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

DOMAINE ET PATRIMOINE – Aliénations

N ° : DL-69-2023 Cession de la parcelle AO 660, AN 389 et AO 588 - Lotissement Plein Soleil

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-et-un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoints – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres : - en exercice : 29,
 - membres présents : 24,
 - représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CESSION DE LA PARCELLE AO 660, AN 389 ET AO 588 - LOTISSEMENT PLEIN SOLEIL

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la promesse de vente intervenue avec Madame AOUAD BETTIOUI Hana, concernant le lot n°53 du Lotissement Plein Soleil. Il s'agit des parcelles AO 660, AN 389 et AO 588 d'une superficie de 552m², pour un prix de 51 000 euros TTC.

Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Guibert, notaire au Chambon Feugerolles, pour ce qui concerne la Ville de La Ricamarie.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UN : APPROUVE la promesse de vente intervenue avec Madame AOUAD BETTOUI Hana, épouse de l'intérieur concernant le lot n°53 du Lotissement Plein Soleil. Il s'agit des parcelles AO 660, AN 389 et AO 588 d'une superficie de 552m², pour un prix de 51 000 euros TTC.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023
Affichage : 12/07/2023

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Guibert, notaire au Chambon Feugerolles, pour ce qui concerne la Ville de La Ricamarie.

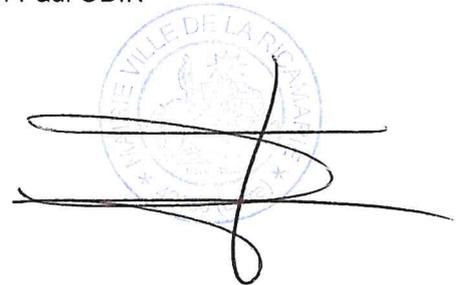
La présente délibération est approuvée par **24 votes POUR et 5 ABSENTIONS**.

Pour extrait conforme

Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisitions

N ° : DL-70-2023 Bilan des acquisitions et des cessions 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoints – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERESO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres : - en exercice : 29,
 - membres présents : 24,
 - représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2022

Il est présenté au Conseil Municipal, le bilan des cessions et des acquisitions foncières de l'année 2022.

Pour extrait conforme

Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

DOMAINE ET PATRIMOINE – Acte de gestion du domaine public

N ° : DL-71-2023 Convention de servitude

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoints – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres : - en exercice : 29,
 - membres présents : 24,
 - représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CONVENTIONS DE SERVITUDE

Suite à la division de sa parcelle AP74 en vue d'une vente, la SCI Ondenon s'est aperçue qu'elle n'était pas propriétaire des accès à ses terrains (accès depuis la rue Jean-Marie Pons à travers la parcelle AP257). La parcelle AP 257 se trouve au-dessus de l'exutoire de l'Ondenon en pied de barrage (ouvrage SEM). La maîtrise foncière de cette parcelle doit être conservée par la commune afin de faciliter toute intervention ultérieure.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UN : **APPROUVE** les deux conventions de servitude prévues avec la SCI ONDENON, lui consentant un droit de passage sur la parcelle AP 257 située rue Jean-Marie Pons.

ARTICLE DEUX : **CONSENT** UNE servitude à titre gratuit et sans limitation de durée pour les deux parcelles issues de la division de la parcelle AP74. Les intéressés (SCI Ondenon ou futurs propriétaires) ne réaliseront aucuns travaux sur le périmètre de la servitude, ils auront à leur charge l'entretien du passage de façon à ce que l'accès à leur propriété soit possible, sans qu'il soit demandé à la commune de le faire.

Ministère de l'Intérieur
SC1 Ondenon -DL-71-2023-DE
Présenté en séance publique le 12/07/2023
Affichage : 12/07/2023

ARTICLE TROIS : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme

Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

DOMAINE ET PATRIMOINE – Acte de gestion du domaine public

N ° : DL-72-2023 Le Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint Etienne Sud

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoint - HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : LE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT GIER ONDAINE SAINT ETIENNE SUD

Le Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud (PPA GOSE) a été signé le 27 avril 2020 par l'État, Saint-Etienne Métropole, le Pôle Métropolitain, l'EPORA et la Banque des Territoires avec pour objectifs de :

- Promouvoir une vision d'ensemble de la requalification de ce territoire,
- Mettre en synergie les acteurs du territoire,
- Être plus efficace dans la conduite des opérations d'aménagement.

Le PPA GOSE s'articule en trois blocs:

Bloc 1 : Pilotage et mise en œuvre du projet, diagnostic, plan-guide, stratégie foncière et évaluation ;

Bloc 2 : Approfondissements thématiques spécifiques menés sur l'urbanisme opérationnel favorable à la santé (aux abords des voiries bruyantes), les nouvelles façons d'habiter, les outils de requalification du parc privé et la reconversion des friches ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201832-20230711-DL-72-2023-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023
Affichage : 12/07/2023

Bloc 3 : La mise en œuvre d'opérations d'aménagement.

Un premier avenant au contrat a été signé le 29 mars 2022 et a permis :

- L'adhésion des 13 communes concernées au contrat : Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraisses, Genilac, La Grand'Croix, L'Horme, Lorette, La Ricamarie, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Étienne, Tartaras, Unieux ;
- la prise en compte des orientations d'aménagement du plan-guide ;
- L'adaptation de la gouvernance du PPA GOSE ;
- L'élaboration d'un programme d'actions 2022, associé à une maquette financière.

L'avenant n°2 vient compléter et modifier le document initial et l'avenant n°1 pour prendre acte de la dissolution du Pôle Métropolitain, permettre l'adhésion du Département de la Loire au contrat et enfin valider le programme d'actions et la maquette financière pour la période 2023-2027.

Le bloc 3 opérationnel prend davantage de consistance au fur et à mesure de l'avancée du PPA, et le programme d'actions priorise 11 opérations portées par la Métropole, les 13 communes, EPORA et Cap Métropole.

La maquette financière 2023-2027, annexée à l'avenant, vaut demande de subventions auprès de l'Etat pour les dépenses des années 2023, 2024 et 2025 pour un montant de 7 052 500 € HT répartis sur les 3 blocs.

Elle sera réinterrogée à l'horizon 2025 pour actualiser la maquette 2026-2027 selon l'état d'avancement des opérations et les capacités d'engagement financier de l'Etat.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UN : VALIDE l'avenant n°2 au contrat de Projet partenarial d'aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de PPA et tout document y afférent.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme

Le Maire
Cyrille BONNEFOY

A blue ink signature of Cyrille Bonnefoy is written over a circular official stamp of the Commune de La Ricamarie.

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

A black ink signature of Jean-Paul Odin is written over a circular official stamp of the Commune de La Ricamarie.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Modification partielle du tableau des effectifs

N ° : DL-73-2023 Modification partielle du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoints – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres : - en exercice : 29,
 - membres présents : 24,
 - représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : MODIFICATION PARTIELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification partielle du tableau des effectifs suivante :

Filière Administrative			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C		1 poste TC
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1 poste TC	1 poste TC
Adjoint Administratif		1 poste TC	

Filière Technique

Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C		1 poste TNC (32h30)
Adjoint technique		1 poste TNC (32h30) 1 poste TNC (31h00)	1 poste TNC (31h00)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20230711-DL-78-2023-DE

Approuvé et certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Filière Culturelle			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C		1 poste TNC (28h00)
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe		1 poste TNC (28h00)	

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la modification partielle du tableau des effectifs ci-dessus.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme

Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Politique de la ville, habitat, logement

N ° : DL-74-2023 Rapport DSUCS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et-un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoints – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : RAPPORT DSUCS

Il est présenté au Conseil Municipal un rapport concernant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 2022, qui retrace l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Pour extrait conforme

Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes

N ° : DL-75-2023 Remboursement aux agents des aides du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique perçues par la ville de La Ricamarie

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et-un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoint – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : REMBOURSEMENT AUX AGENTS DES AIDES DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA FONCTION PUBLIQUE PERÇUES PAR LA VILLE DE LA RICAMARIE

Considérant que les agents sont amenés à faire l'avance des frais relatifs à des équipements spécifiques (prothèses auditives, fauteuils roulants, etc.) ;

Considérant que le reliquat de la somme restant à charge des agents, après déduction des prises en charges potentielles par la CPAM, mutuelle et PCH (Prestation de Compensation du Handicap), peut faire l'objet d'une prise en charge complémentaire par le FIPHFP pour toute ou partie de la dépense ;

Considérant que cette aide financière pouvant être accordée par le FIPHFP est versée directement à la collectivité employeur ;

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **DONNE** son accord sur le remboursement des sommes engagées par les agents, dans la limite du montant de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la ville et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

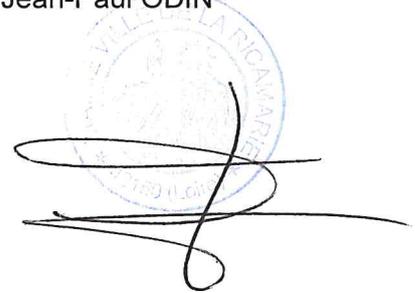
La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme

Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes

N ° : DL-76-2023 Convention EPORA

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-et-un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoint - HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CONVENTION EPORA

La ville travaille avec EPORA sur l'opération Jean-Jaurès Libération.

Jusqu'à présent, nous utilisons une convention de veille foncière et stratégique dont l'objectif était d'identifier de futurs périmètres opérationnels de recyclage foncier sur tout le territoire communal.

Aujourd'hui, la ville a bien avancé sur le secteur Jaurès-Libération. L'étude urbaine réalisée par Zeppelin a permis de préciser différents scénarios et de vérifier la faisabilité d'une opération globale (50 logements). En parallèle, la Ville a déjà procédé à l'acquisition de plusieurs parcelles dont une friche traversante et l'ancienne maison Touche et EPORA a également acquis un premier immeuble.

Pour le reste des acquisitions, il est nécessaire de basculer sur une convention plus ciblée : une convention opérationnelle. Elle liera la Ville et EPORA pour une durée maximum de 6 ans. EPORA sera chargé d'acquérir tous les biens ciblés dans le périmètre opérationnel, de procéder aux démolitions et aux éventuelles dépollutions. L'Etablissement participera à hauteur de 40 % au financement du déficit, laissant 1 724 000 € HT à la charge de la commune.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention avec EPORA.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme

Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes

N ° : DL-77-2023 Convention de partenariat et d'objectifs – Lecture publique

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-et-un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoint – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS – LECTURE PUBLIQUE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la convention à intervenir avec le Département de la Loire, qui définit des collaborations entre la Médiathèque Jules Verne et la Direction Départementale de la Loire et du Multimédia (DDLMM), pour l'évolution du service de lecture publique sur la commune de la Ricamarie. La convention prendra effet à compter de la signature pour s'achever le 31 décembre 2027. Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UN : APPROUVE le renouvellement de la convention à intervenir avec le Département de la Loire, qui définit des collaborations entre la Médiathèque Jules Verne et la Direction Départementale de la Loire et du Multimédia (DDLMM), pour l'évolution du service de lecture publique sur la commune

de la Ricamarie. La convention prendra effet à compter de la signature pour s'achever le 31 décembre 2027.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20230711-DL-77-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

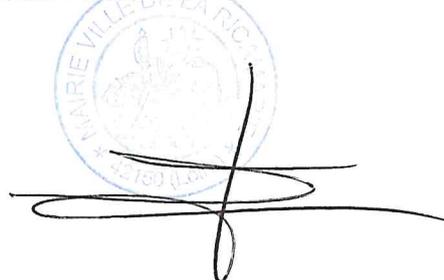
La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme

Le Maire
Cyrille BONNEFOY

A blue ink signature of Cyrille Bonnefoy is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LA RICAMARIE' at the top and '42150 Ricamarie' at the bottom.

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

A black ink signature of Jean-Paul Odin is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE VILLE DE LA RICAMARIE' at the top and '42150 Ricamarie' at the bottom.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes

N ° : DL-78-2023 Convention de mise à disposition de prêts d'ouvrages avec le Département de la Loire

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoint – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres : - en exercice : 29,
 - membres présents : 24,
 - représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PRETS D'OUVRAGES AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Il convient d'établir une convention de prêts d'ouvrages avec le Département de la Loire. Cette convention intervient dans le cadre du schéma du département de la Loire de lecture publique et la politique de développement de la lecture sur le territoire ligérien.

Les ouvrages sont tenus à la disposition de l'emprunteur à compter du 23 mai 2023 jusqu'au 22 mai 2025.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention avec le Département de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20230711-DL-78-2023-DE

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 11/07/2023

Affichage : 12/07/2023

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme

Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes

N ° : DL-79-2023 Conventions de prestation de services Accueil de loisirs (Alsh) Extrascolaire

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt et un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoint – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CERESO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALLET Angélique.

Membres : - en exercice : 29,
 - membres présents : 24,
 - représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICES ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) EXTRASCOLAIRE

Il convient d'établir une convention avec la Caf de la Loire. Cette convention intervient dans le cadre de la politique de la Caf en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caf soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement, des accueils de scoutisme sans hébergement et des accueils de jeunes déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse.

Une subvention de prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement Extrascolaire sera versée par la Caf à la Mairie de la Ricamarie à un taux fixe de 98 %.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20230711-DL-79-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention à intervenir avec la CAF.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention **et tout document y afférent.**

La présente délibération est approuvée à l'**unanimité**.

Pour extrait conforme

Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 juin 2023

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes

N ° : DL-80-2023 Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) périscolaire - Bonification Plan mercredi

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-et-un juin deux mille vingt-trois, salle du Conseil, avec retransmission sur YouTube Live, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire -, DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, POINAS Christine, JACON Alain Adjoint – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, BOUCHET Alain, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

KRENENOU Karima à ODIN Jean-Paul, FAVIER Daniel à HAMMOU OU ALI Brahim, MONTAGNON Marie-Claude à FAURE Marc, ARNONE Annick à LAURENT Corinne, ALEXANDRE Jean-Marc à CALET Angélique.

Membres :
- en exercice : 29,
- membres présents : 24,
- représentés : 5

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) PERISCOLAIRE - BONIFICATION PLAN MERCREDI

Il convient d'établir une convention avec la Caf de la Loire. Cette convention intervient dans le cadre du temps libre des enfants, l'aide à l'accès aux loisirs et aux vacances constitue de longue date un domaine d'intervention de la branche Famille. L'enjeu est de soutenir les familles dans la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle, en proposant à leurs enfants une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement, sur l'ensemble des temps libres en dehors de l'école.

Pour que tous les enfants puissent bénéficier d'activités et de projets propices à leur épanouissement et à leur réussite, le « Plan mercredi » vise à soutenir la structuration et le développement d'activités de loisirs de qualité sur le temps du mercredi, tout en recherchant une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

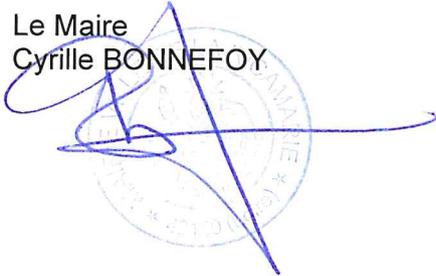
ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention à intervenir avec la CAF

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

La présente délibération est approuvée à **l'unanimité**.

Pour extrait conforme

Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

